

# COMMUNE SERVANCE-MIELLIN

DATE	REDACTEUR	DIFFUSION
11 décembre 2025	SAINTIGNY Henri	Conseillers Municipaux
TYPE	PRESENT(S)	ABSENT(S)
<b>Procès-verbal Conseil Municipal du 09 décembre 2025 à 20h00</b>	<p>15 membres du Conseil présents : DAVAL C, FAIVRE G, GOESSENS A, GRANDMOUGIN J-S, GROSJEAN T, JEANROY Y, MOUGENOT G, MOUGENOT T, POULMAR G, SAILLEY V, SAINTIGNY H, SOLGADY E, SONTOT S, TOURDOT J, WECCHIEDER A.</p> <p>Secrétaire de séance : GROSJEAN T.</p>	<p>3 membres du Conseil absents : JEANROY T, LARIQUE G, XOLIN C.</p> <p>Quorum atteint.</p>
SUJET	COMMENTAIRE	DECISION
<b>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 septembre 2025.</b>	<p>Le Maire rappelle les délibérations prises à l'occasion de ce conseil et demande s'il y a des corrections à faire au compte-rendu. Pas de remarque particulière.</p>	Compte-rendu approuvé.
<b>Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire</b>	<p>Le Maire précise que le personnel communal peut souscrire à 2 mutuelles pour sa protection sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mutuelle prévoyance vis-à-vis des conséquences : indemnités journalières, invalidité permanente, minoration de retraite et décès. La mutuelle MNT retenue fait l'objet d'une convention avec le Centre de Gestion, la commune participe à hauteur de 15 € par mois.</li> <li>- Mutuelle santé couvrant les soins médicaux, l'hospitalisation, les frais dentaires, d'optique et d'audition. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la participation des collectivités est obligatoire avec un minimum de 15 €.</li> </ul> <p>2 possibilités exclusives l'une de l'autre permettent l'ouverture de cette participation soit un contrat avec une mutuelle labellisée, soit intégrer un contrat négocié.</p>	<u>Délibération :</u> <b>POUR</b> : 15 (sur 15 votants)

	<p>Au printemps 2025, le Centre de Gestion a débuté une recherche d'un partenaire pour établir une convention. Le résultat de la mise en concurrence nous a été communiqué le 7 novembre. Il s'agit de la mutuelle AMELLIS avec le courtier ARGANCE CONSEIL.</p> <p>Compte-tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du faible temps imparti pour donner notre avis sur cette proposition.</li> <li>- De l'adhésion du personnel à la mutuelle labellisée MNT.</li> <li>- D'un écart très faible entre ces 2 mutuelles.</li> </ul> <p>Nous maintenons en 2026 l'adhésion de notre personnel à la mutuelle labellisée MNT.</p> <p>Il est proposé une participation mensuelle de la commune à 20 € pour la mutuelle santé qui lui sera versée directement dans sa rémunération.</p>	
<b>Recensement 2026</b>	<p>La commune de SERVANCE-MIELLIN sera recensée en début d'année 2026 entre le 15 janvier et le 14 février. Sur le terrain et sur des circuits définis, 3 agents recenseurs seront au contact de la population. L'Etat nous alloue une dotation forfaitaire de 1711 €.</p> <p>Compte-tenu d'une rémunération brute de 650,00 € lors du recensement précédent en 2020, il est proposé de retenir 700 € pour le recensement 2026 pour chaque agent.</p>	<u>Délibération :</u> <b>POUR</b> : 15 (sur 15 votants)
<b>Suppression poste permanent d'adjoint technique territorial de 28,06 h</b>	<p>Après le recrutement d'un nouvel agent d'entretien des locaux et compte-tenu d'un nouveau périmètre d'intervention, cet agent a été embauché sur une nouvelle durée hebdomadaire de 31,33 h au lieu de 28,06 h. Il y a lieu de supprimer l'ancien poste d'une durée hebdomadaire de 28,06 h.</p>	<u>Délibération :</u> <b>POUR</b> : 15 (sur 15 votants)
<b>Attribution d'une aide exceptionnelle accident de la vie</b>	<p>Il s'agit d'apporter une aide exceptionnelle à des personnes victimes d'un accident de la vie qui nécessite un lourd aménagement à leur domicile.</p> <p>Il est proposé de retenir les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnes en résidence principale sur la commune.</li> <li>- Grave accident dont les conséquences sont handicapantes.</li> <li>- Nécessité d'un aménagement du lieu de vie.</li> <li>- Versement en une seule fois sur présentation d'un devis pour des travaux de valeur prévisionnelle supérieure à 5 fois la valeur de la prime.</li> </ul> <p>Le montant proposé pour cette prime est de 1000 €.</p>	<u>Délibération :</u> <b>POUR</b> : 15 (sur 15 votants)

<b>Approbation du rapport sur l'assainissement 2024</b>	<p>Le Maire présente une lecture synthétique du dossier RPQS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Volume facturé 18 086 m<sup>3</sup></li> <li>- Facturation 120 m<sup>3</sup> 104,72 €</li> <li>- Etat de la dette 3 emprunts avec un capital restant dû de 98 132,65 €</li> <li>- Capacité d'autofinancement 104 101,46 €</li> </ul> <p>Le dossier est soumis à l'approbation des membres du Conseil.</p>	<p><u>Délibération :</u></p> <p><b>POUR</b> : 15 (sur 15 votants)</p>
<b>Assiette des coupes ONF 2026</b>	<p>Suivant le plan d'aménagement de la forêt communale 2018-2037, il est prévu une coupe de bois sur la parcelle 2 pour un volume estimé de 731 m<sup>3</sup> (645 de résineux et 86 de feuillus). La commercialisation sera assurée en bloc et sur pied.</p>	<p><u>Délibération :</u></p> <p><b>POUR</b> : 15 (sur 15 votants)</p>
<b>Programme de travaux ONF 2026</b>	<p>L'ONF nous propose un programme de travaux 2026 uniquement en fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux de maintenance 2150 € HT</li> <li>- Travaux d'infrastructure 4150 € HT</li> </ul> <p>Il est proposé de confier à l'ONF les travaux de maintenance pour 2150 € et une partie des travaux d'infrastructure pour 1350 €.</p> <p>La commune se réserve les travaux d'infrastructure d'entretien des renvois d'eau pour 2800 €.</p> <p>Il est demandé de confirmer avec l'ONF les affectations des travaux par parcelle. Hors réunion, l'ONF sépare les travaux de peinture et de nettoyage des limites sur une même parcelle.</p>	<p><u>Délibération :</u></p> <p><b>POUR</b> : 12 (sur 15 votants)</p> <p><b>CONTRE</b> : 2</p> <p><b>ABSTENTION</b> : 1</p>
<b>Droit de préemption sur parcelles forestières</b>	<p>M. Roland BOURGEOIS met en vente des parcelles forestières à la Grève représentant 04 ha 47a 93ca. Cet ensemble étant limite avec la forêt communale, le notaire chargé de l'opération nous interroge sur l'exercice de notre droit de préemption.</p> <p>Il est proposé d'exercer notre droit de préemption sur ces parcelles qui ne seront pas soumises à l'ONF.</p>	<p><u>Délibération :</u></p> <p><b>POUR</b> : 15 (sur 15 votants)</p>
<b>Extension du réseau électrique concédé – SIED 70</b>	<p>Pour une maison nouvelle sise au 14, impasse des écoles, il faut prévoir une extension du réseau électrique sur une longueur de 45 mètres. L'étude effectuée par le SIED 70 prévoit des travaux évalués à 5950 € avec une aide de 40 % du SIED 70. Le reste à charge sera supporté par le propriétaire de la maison.</p> <p>Le Conseil doit autoriser cette extension de réseau.</p>	<p><u>Délibération :</u></p> <p><b>POUR</b> : 15 (sur 15 votants)</p>

<b>Soutien d'un étudiant en médecine</b>	<p>Après la rencontre entre le Maire et une personne locale intéressée, le Maire propose de verser à cette étudiante en médecine une aide pendant le temps d'étude restant à accomplir contre un engagement d'exercice pendant un temps donné dans la cellule médicale au 2, route de Faucogney. Le non-respect de ces obligations entraîne le remboursement de la totalité de la somme perçue.</p> <p>Cette proposition ayant recueilli un avis favorable, il reste à définir la valeur de la bourse d'étude et la durée d'engagement.</p> <p>Après discussion, la bourse d'étude sera de 1000 €/mois payable trimestriellement, la durée d'engagement étant alors de 8 ans.</p>	<u>Délibération :</u> <b>POUR :</b> 15 (sur 15 votants)
<b>Questions diverses :</b>		
<b>Mouvement de personnel</b>	<p>Romain DOLCI embauché le 1<sup>er</sup> janvier 2025 nous quittera le 31 décembre 2025 pour des raisons personnelles. Pour le remplacer et après réponse sur offre d'emploi, c'est Jonathan SAILLEY de Haut du Them qui lui succédera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026.</p>	
<b>Rénovation bâtiment route de Faucogney</b>	<p>Bien que réputé complet, le dossier n'a pas été retenu pour les attributions de subventions DETR / DSIL en 2025. Nous l'avons transféré en 2026 ainsi que celui du fond vert.</p> <p>Le Maire rappelle que ce projet sera un gros consommateur d'autofinancement.</p>	
<b>Chaufferie biomasse à granulés</b>	<p>La réunion de lancement s'est tenue le 22/11/2025. Le prochain contact avec le bureau d'études est programmé le 18/12/2025 pour examen du dossier APS.</p>	
<b>Schéma directeur d'assainissement</b>	<p>Afin de faciliter la tâche du cabinet d'études EVI, il a été procédé au relèvement des regards d'assainissement. Ceci permettra l'accès aux canalisations et sécurisera les passages caméras.</p>	
<b>Remplacement canalisations rue des Moussières</b>	<p>Le choix de l'entreprise est intervenu au comité syndical du SHVO du 09/12. Les travaux pourraient démarrer en février.</p>	
<b>Eclairage public LED</b>	<p>Le SIED va lancer les commandes de matériel. Ce sera un simple retro fit sur 143 poteaux. Les éclairages église et places s'avèrent plus complexes.</p>	
<b>Elections municipales</b>	<p>Le message à faire passer consiste à voter liste complète sans signe ni rature sinon le vote sera considéré comme nul.</p>	

<b>Médicibus</b> <b>Médecins solidaires</b>	<p>Prochaine intervention lundi 22 décembre toute la journée et mardi 23 décembre matin.</p>	
<b>Evènements</b>	<p>Confection des colis des anciens le 12/12 à 15h à la cantine. La lettre municipale est disponible et sera fournie avec les colis. Par contre, la lettre CCME ne sera disponible que le 16 décembre, elle nécessitera un 2<sup>ème</sup> passage (présence du planning collecte OM 2026).</p> <p>Le 14/12 Joseph FORMET aura 100 ans. Je lui remettrai le cadeau de la commune ce jour-là.</p> <p>Le 19/12 est prévu le repas des Anciens.</p> <p>Les vœux du Maire le samedi 10/01/2026 à 17h00.</p>	
<b>Autres questions</b>	<p>Signalisation réfléchissante des ralentisseurs route des Vosges.</p> <p>Eclairage automatique autour salle polyvalente.</p>	